

FICHIER COMPLÉTÉ

WEBINAIRE BRIDGING THE GAP II / COMBLER L'ÉCART II (BTG-II)  
POUR UNE GESTION DU CYCLE DE PROJET INCLUSIVE ET ACCESSIBLE  
BRUXELLES, BELGIQUE

26 OCTOBRE 2018, 14 h 30

Services rendus par:

Caption First, Inc

P.O. Box 3066

Monument, CO 80132

1-877-825-5234

+001-719-481-9835

[www.captionfirst.com](http://www.captionfirst.com)

\*\*\*

Ce texte, document ou fichier est basé sur la transcription en direct. La communication en temps réel (CART), le sous-titrage et/ou la transcription en direct sont fournis afin de faciliter l'accès à la communication et peuvent ne pas être un compte rendu complet des débats. Ce texte, document ou fichier ne doit pas être distribué ou utilisé d'une manière qui pourrait enfreindre la loi sur les droits d'auteur.

\*\*\*

>> : Bonjour. Bon après-midi à tout le monde. Merci beaucoup d'être avec nous aujourd'hui. Je suis la coordonnatrice de la gestion des connaissances et de l'apprentissage du projet Combler l'Écart. Combler l'Écart, c'est une initiative financée par l'Union européenne et coordonné par la Fondation Internationale et Ibéro-Américaine de Administration et Politiques Publiques en partenariat avec trois agences de coopération et d'autres organismes internationaux. Cette initiative vise à contribuer à l'inclusion socio-économique et la non-discrimination des personnes vivantes avec un handicap avec des politiques inclusive

et responsable. Aussi, le projet dispose d'une grande stratégie de gestion des connaissances et dans le cadre de cette stratégie les projets organisent des formations en ligne. Le cycle explore les divers aspects traités par le projet Combler l'Écart. Le cycle vise à développer les concepts visant le handicap dans le développement. On définit une approche homogène. Les formations sont développées par des experts internationaux sélectionnés par l'organisation Combler l'Écart et c'est organisé de manière interactive et partagée. Ce sont des sessions en anglais, en espagnol et en français. La première session était sur les droits des personnes handicapées et la deuxième était avec les objectifs de développement durable et la dernière session le webinaire trois était sur l'inclusivité des personnes handicapées. Vous pouvez trouver les liens sur notre page Facebook et notre site Web et vous pouvez trouver tous les liens ici.

Aujourd'hui, nous sommes ici pour la quatrième session intitulée « pour une gestion du cycle de projet inclusive et accessible ». La prise en compte de la dimension du handicap dans les cycles de projet, la planification et la mise en œuvre des activités et le monitoring pour améliorer la vie de chacun. Les quatre politiques général sur le handicap est fournie par la Convention relative aux droits des personnes handicapées, spécialement dans l'article 32 et souligne l'importance de l'inclusion dans les programmes de développement et dans les mécanismes de mise en œuvre. Pour garantir la gestion du cycle de projet qu'elle soit inclusive et accessible certains principes de base doivent être pris en compte, l'égalité des droits, la participation et l'accessibilité et la sensibilisation et le développement des capacités. Cette session est conçue comme un apprentissage de base pour la gestion clé des cycles de projet. En fait, il s'adresse en particulier aux acteurs impliqués dans la gestion des projets de développement en charge des programmes ou des projets et des services dans différents

pays. Pour nous aider aujourd'hui à explorer ces sujets extrêmement importants, nous avons la chance d'avoir avec nous Anne-Sophie Trujillo Gauchez. Elle est active auprès des personnes vulnérables depuis ses premiers engagements professionnels. De formation juridique, elle est diplômée d'une université allemande en droit humanitaire et a travaillé avec plusieurs ONG soutenant les droits des détenus, des réfugiés, des personnes touchées par les guerres et les conflits ainsi que des personnes handicapées, droit et accès aux services. Elle a développé un cercle holistique – sa coopération aussi en tant que directrice dans plusieurs contextes lui a permis de développer une solide expertise multidisciplinaire dans les domaines du handicap. Elle a dirigé aussi et géré plusieurs processus d'examen stratégique dans les domaines du handicap en tenant de compte des personnes handicapées, des prestataires et des représentants des donateurs d'État. Après avoir passé plus de dix ans au Moyen-Orient et en Afrique de l'Ouest elle a travaillé à titre de consultante indépendante réalisant des missions à court terme d'une assistance technique spécialisée et aussi des consultations pour les ONG. Je donne la parole immédiatement à Anne-Sophie Trujillo Gauchez. Juste quelques conseils techniques avant de commencer. Le webinaire est sous-titré en direct et le lien pour le sous-titrage en direct est ici dans la boîte de dialogue. Je donne la parole directement à Anne-Sophie Trujillo Gauchez. Merci encore.

**>> Anne-Sophie Trujillo Gauchez :** Bonjour à tous. Je suis très contente d'être parmi vous même si c'est à distance et pas dans la réalité. Merci pour ces paroles d'introduction. J'accède par mon portable à ce webinaire, donc n'hésitez pas à me transmettre des commentaires dans la boîte de dialogue. Merci d'être là et je vous remercie d'avoir la chance qu'on prenne ce temps pour échanger autour de la question du cycle de projet et de l'inclusion dans le développement. On va passer un moment ensemble

à travers cette présentation. Je voudrais tout de suite vous dire qu'il ne faut pas hésiter à vous faire entendre au cours de ma présentation en faisant ces petites interventions dans la boîte de dialogue pour qu'on vous donne la parole. J'anime très peu de webinaires et plus de formations en temps réel et du coup je ne suis pas habituée de ne pas avoir d'interaction et de possibilités de réagir à vos remarques de suite. On va quand même essayer de le faire à distance. N'hésitez pas donc à faire connaître vos questions.

On va essayer de réfléchir à cette question du cycle de projet inclusif à travers les différentes phases de cycle de projet qu'un projet de développement humanitaire suit régulièrement. On va étudier un petit peu chacune de ces phases. On verra pourquoi s'il est si important de penser dans la construction de nos actions, de nos activités, quelles qu'elles soient pourquoi il est si important de pouvoir à tout moment comme cela engager les questions de handicap et d'inclusion dès le départ et à tous les moments de la vie d'un projet.

Ensuite, on passera un moment de questions et de réponses si vous avez préféré attendre et noter vos questions et fur et à mesure. Je l'ai prévu assez long, ce moment. En termes de suivi de formation, en en tous cas de sensibilisation plus qu'il s'agit davantage de cela que de formation. L'idée est de pouvoir mettre un petit livret récapitulatif avec d'autres petits éléments que je peux apporter puisque l'essentiel vous l'avez vu dans la note d'introduction, d'inscription à ce webinaire. La majorité des éléments sont en anglais aujourd'hui dans la littérature et donc, du coup, j'ai profité de ce travail pour faire quelques traductions de choses clés que vous verrez dans ce livret. Vous aurez ensuite mon contact et je vous incite à m'envoyer en suivi des questions ou des échanges et on pourra avoir le loisir d'échanger par courriel certains points si vous le souhaitez.

On continue.

De quoi parle-t-on? Quand on parle de gestion de projet inclusive, on parle de développement inclusif, d'abord et on parle de gestion de projet. Développement inclusif, je ne sais pas quelle est votre, à chacun et on va penser qu'on est tous différents et qu'on est tous divers dans nos connaissances, du coup je voulais passer quelques petites minutes à vous parler de développement inclusif avant qu'on regarde ensemble le cycle de projet que j'imagine la plupart d'entre vous connaissez. L'idée de développement inclusive est apparue – elle n'est pas du tout récente. Elle est apparue par contre de manière claire et je vais dire portée politiquement et internationalement avec l'avènement de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Et notamment, dans l'article 32 qui s'appellent coopération internationale et qui dans son premier alinéa à la partie A affirme de manière vraiment très claire que les États parties et donc la responsabilité elle est bien sur les États parties, que les États parties doivent faire en sorte que la coopération internationale et on parle là des programmes de développement de coopération internationale, que cette coopération internationale prenne en compte les personnes handicapées et qu'elle leur soit accessible, c'est-à-dire qu'on va vraiment poser une obligation pour les États Membres de faire en sorte que dans tous les programmes de développement qui peuvent soutenir, la question de l'inclusion, la question de l'accès à cette aide humanitaire ou à ces programmes de développement soit possible pour une population en situation de handicap. J'ai entendu que vous avez eu récemment, qu'il y a eu et qu'il reste accessible une petite sensibilisation sur la CRDPH, sur la convention, vous retrouverez donc dans cette présentation j'imagine un peu plus de développement sur l'article 32 et sur aussi un autre paragraphe, enfin une autre séquence de la convention qui est primordial, ce sont les

principes généraux de la convention que l'on retrouve en tout début dans la convention dans le préambule et ensuite dans l'article 3 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ces principes vont un peu permettre à tous les droits qui sont présents dans la convention et à cet article 32 sur la coopération internationale, ils vont prévoir un petit peu ce que cela veut dire. Ces principes généraux parlent de respect de la dignité et de l'autonomie de chaque personne, de non-discrimination, de participation et intégration des personnes pleines et effective à la société, du respect de la différence, de l'égalité des chances, de l'accessibilité, du respect homme-femme et du respect de la demande et des capacités de l'enfant handicapé. On va retrouver à chaque fois un nécessaire – il faut que nous, en tant qu'agents de changement, il faut être bien conscient que lorsqu'on parle de déroulé inclusif, on parle bien de la nécessité de trouver les moyens d'application de ces principes généraux à nos activités. C'est en cela que la gestion de projet arrive. Je vous ai mis le cycle de gestion de projet qui décrit toutes les phases de vie d'un projet. C'est un schéma que vous connaissez certainement sous cette forme ou celui d'autres acteurs. Celui-ci est celui de l'Union européenne dans son manuel de développement – d'explications des personnes vivantes avec un handicap – de la gestion du cycle de projet. C'est un document de lignes directrices de mars 2004. Ce document va nous décrire un petit peu tout ce que la gestion de cycle de projet comprend pour la mise en œuvre de projets. Un projet, on parle vraiment là d'activités qui visent à atteindre un objectif que l'on s'est fixé quel que soit le secteur dans lequel on travaille. Vous connaissez les différents secteurs humanitaires sur le terrain. Notre question à nous va être de se dire que dans les différentes phases, programmation, identification, formulation, mise en œuvre et évaluation, comment on va faire pour que les préoccupations des

personnes vivantes avec un handicap, leurs besoins spécifiques soient pris en compte afin que la réponse humanitaire ou bien le projet soit déroulé et accessible pour tout le monde et donc en lien avec l'article 32 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Dans la pratique, tous ces différents cycles : programmation, identification, formulation, mise en œuvre et évaluation ont une importance ou une durée variable en fonction des projets et de la connaissance des acteurs de leur environnement, en fonction de la géographie d'opération du projet, de son histoire, est-ce que le projet est là depuis longtemps ou non, des choses innovantes ou déjà mise en œuvre. C'est toutes ces questions qui vont faire que soit la phase d'identification va être bien plus rapide et on va tout de suite passer dans une phase de mise en œuvre, soit effectivement on est dans quelque chose de plus innovant ou alors on est sur un terrain un peu plus nouveau et on va devoir passer du temps à travailler l'identification et la formulation du projet.

En tout cas, nous ce qu'on va regarder aujourd'hui, c'est de voir comment dans chacune de ces phases on va faire en sorte que les questions, en tout cas les nécessités, les besoins spécifiques des personnes vivantes avec un handicap soient respectés. Pourquoi on le fait? On fait tout cela parce qu'on cherche à atteindre une société inclusive et cette société inclusive vous avez dû voir elle passe non pas par le développement de services particulier, j'allais dire institutionnalisés pour les personnes âgées ou les personnes handicapées, mais par des services inclusifs, c'est-à-dire des services qui soient inclus dans les services ordinaires de la société.

Du coup, on a vraiment un enjeu en tant qu'acteur de changement à s'assurer que chacune de ces phases soit bien menée de manière inclusive. On va maintenant pouvoir passer en revue chacune de ces phases : identification, formulation, mise en œuvre et évaluation

et audit et voir par quel moyen chaque fois on peut s'assurer de leur inclusivité si je peux m'exprimer ainsi.

Du coup, la première des phases est celle de préparation. Son objectif il va vraiment être d'obtenir des données qui nous permettent d'obtenir tout ce qu'il faut pour que l'écriture du projet, le montage du projet, le design on peut dire en anglais va pouvoir obtenir les résultats les plus satisfaisants possible. Pour cela, il faudra aller chercher de l'information et la manière dont on va aller chercher l'information, vous imaginez bien, cela va jouer sur le type d'information qu'on va recueillir et du coup le type d'activité ou d'action qu'on va mettre dans notre proposition de projet. Il va falloir du coup aller chercher du côté de plusieurs secteurs, par exemple, dans le contexte culturel. Très souvent, dans le contexte culturel on manque d'aller chercher les compréhensions anthropologiques sur les thèmes du projet. Il y a tout un travail qui est fait et qui permettra ou non dès le départ d'aller bien s'assurer qu'on est dans une approche inclusive.

Je ne sais pas... j'ai l'impression que mon téléphone se ferme à chaque fois et que vous ne voyez plus les diapositives. Dans cette étape de préparation à la formulation, l'idée est vraiment d'obtenir une vision globale sur toutes les difficultés que les personnes vivantes avec un handicap veulent avoir dans tel ou tel secteur. On va essayer d'aller chercher dans un contexte culturel, institutionnel pour la participation des gens au projet. Là, il est très important de pouvoir examiner – vous savez, dans les différentes barrières, d'aller pouvoir identifier les différents types de barrières auxquelles les personnes peuvent être confrontées. On va parler là de barrières environnementales ou de barrière institutionnelle ainsi que des barrières de communication. Lorsque je vous parle de l'analyse culturelle, institutionnel de l'environnement, on va aller chercher non



seulement pas ce qui touche les barrières liées aux personnes, mais les barrières globales de l'environnement de la personne. Je parle de contexte culturel, on va chercher quelle est la discrimination ou la surprotection qui empêche la pleine participation de la personne handicapée et cela peut être des attitudes ou des surprotections qui sont dues à des conceptions erronées de la question du handicap ou de l'âge. Parfois, on va penser que certaines personnes ne sont pas en capacité de pouvoir s'exprimer ou de pouvoir participer à un interview ou participer à une discussion de groupe et on ne va pas forcément leur laisser la parole. On va chercher toutes ces barrières autour de l'attitude. Ensuite, on va aller chercher les barrières institutionnelles. Par exemple, on va aller chercher quels sont les acteurs, les parties prenantes et on va faire une analyse des parties prenantes pour voir les enjeux de pouvoir qui se font et quelles sont ou pas les capacités qu'il faut développer, quels sont les acteurs pertinents à toucher pour être sûr que notre discours sur l'inclusion et sur la participation des personnes handicapées puisse être fait. Ensuite, on a effectivement un troisième type de barrière, les barrières environnementales et il faudra aller voir un petit peu quelles sont les manières à déployer pour faire en sorte que les individus puissent participer pleinement au projet, quel que soit le type de handicap ou la sévérité de leur handicap. À ce moment-là, j'aimerais vous dire qu'il est important de penser inclusion dès le départ. Dès ce moment de collecte de données, d'étape de préparation, on doit dès le départ essayer de penser de manière inclusive, c'est-à-dire qu'on ne va pas aller forcément chercher à développer des activités ou des outils qui s'adresseraient qu'à la personne en situation de handicap ou à ce groupe particulier de personnes. On va chercher à introduire la question du handicap, à introduire la population de personne handicapée pour pouvoir aller dans le travail habituel, dans le

milieu ordinaire, aller introduire cette question du handicap. Donc là on est vraiment en train d'aller par exemple rajouter des questions à un questionnaire de démarrage. On va aller rajouter quelques questions qui concernent les personnes handicapées et on parlera tout à l'heure des questions du Washington Groupes qui peuvent être très utiles pour les acteurs du développement et du secteur humanitaire. L'important aussi dans cette phase de préparation est de travailler sur la participation. La participation, elle est fondamentale. Dès le départ, en tant qu'acteur du changement, on arrive à faire en sorte que les personnes à qui on s'adresse quand on fait nos évaluations initiales, qu'elles soient représentatives de la diversité du monde et inclut des personnes vivantes avec un handicap, des hommes, des femmes, toutes les strates de la société, on se garantit là qu'on ne va pas laisser des gens à l'écart. C'est ce qu'on dit toujours – c'est important d'aller vraiment dès le départ chercher la participation de tout le monde. Pour cela, quelques conseils : aller chercher les associations de personne vivant avec un handicap, les organisations représentatives de personne vivant avec un handicap et de faire en sorte qu'elles puissent mobiliser leurs membres et la communauté à des interventions de terrain, des interviews et des prises de décision. Encore une fois, si c'est fait dès le départ de manière inclusive, c'est-à-dire qu'on ne va pas faire spécialement des groupes de discussion pour les hommes, spécialement pour les femmes ou spécialement pour les personnes handicapée sauf dans certains contexte et je reviens à l'analyse du contexte culturel. Il y a certains contextes où il est nécessaire de pouvoir avoir des groupes séparés. Quand il est possible d'avoir des approches plus inclusives, on va toujours favoriser ces approches inclusives.

Quels sont les défis à anticiper pour avoir cette participation

dès le départ? Ce sont des éléments que je voudrais vous partager maintenant mais qui seront à chaque étape de ce cycle de projet dont on parle et qui vont être à garder en tête. Il y a plusieurs types de défi à anticiper, dont celui de la mobilité. Très souvent, quand on est sur le terrain ou quand on est confronté à la réalité de la mise en œuvre ou du design ou de la préparation d'une activité, d'un projet, on pense que cela va aller de soi, que la participation de tous va aller de soi. C'est très souvent faux à cause de plusieurs types de barrières liées à la mobilité, des barrières physiques et des barrières financières. Vous connaissez la relation entre pauvreté et handicap. Ce n'est pas le sujet de cette présentation, mais vous trouverez largement de la documentation là-dessus. Le lien pauvreté et handicap il n'est remis en question par personne et il est évident que c'est à nous acteurs du changement de le déployer. Du coup, c'est à nous d'aller faire en sorte, de rendre la participation possible en détruisant ces barrières physiques ou financières à la participation. Je parle par exemple d'impossibilité à cause de revenus très limités de déplacement de certaines personnes pour aller à certains groupes de discussion ou à certaines présentations ou à certains travaux de groupe quand il s'agit de faire quelques kilomètres et que les moyens de déplacement nécessitent un engagement financier. Je parle de barrières physiques. Combien de fois un certain nombre de réunions se passent dans un accès pas possible, cela peut être l'accès physique ou l'accès de la communication et on parle d'accessibilité dans le point d'après. Il est important de penser à ce que si on organise un groupe de discussion et qu'on souhaite la participation de tous et notamment la participation des personnes ayant une difficulté auditive, il nous faut un traducteur ou quelqu'un qui puisse faire une reformulation de la question. La représentation du handicap va être aussi quelque

chose à anticiper, dans le sens où il y a beaucoup d'environnements dans lesquels il est pris – j'allais dire, il est pris comme acquis le fait que telle ou telle personne ne puisse pas être en capacité de s'exprimer et donc que sa participation n'est pas nécessaire. Du coup, on a vraiment là tout un travail à faire autour du stigmatisme du handicap et laisser le temps de l'expression et le temps de la sensibilisation en amont du groupe de discussion, par exemple ou en amont de la collecte de données par questionnaire, de s'assurer que le chef de famille va bien laisser la parole à la personne handicapée au sein de sa famille et que ce n'est pas simplement une parole au nom de qui va être faite. C'est en cela que je parle d'acceptabilité de l'environnement; ce sont des éléments qu'on relève régulièrement, de pouvoir faire en sorte que l'environnement dans son ensemble, pas seulement l'environnement physique, mais aussi l'environnement amical ou parental ou communautaire laisse à tous et toutes la possibilité d'être interviewé ou de donner son avis à un questionnaire de relève des besoins en phase de montage de projet.

La deuxième étape sera l'étape de formulation et là, cette étape sera nécessaire – elle va devoir garantir les possibilités de prise en compte des personnes vivantes avec un handicap dans la prochaine phase qui sera la phase d'implantation de la mise en œuvre. Prévoir c'est garantir la prise en compte. Si on n'a pas prévu dès le départ cela ne va pas de soi que lors de la mise en œuvre les activités puissent s'adresser à tous. Si on parle par exemple d'accès à l'eau, si on n'a pas prévu dans la formulation du projet que ce soit un accès à l'eau pour tous, il est fort probable que les travailleurs humanitaires ou les travailleurs de développement mettent tout de suite en œuvre l'accès à l'eau dans l'urgence pour, de manière générale, exclusive, dans le sens où ce ne sera pas une personne à mobilité réduite qui va ramener l'eau – le principe qu'on met en avant ici est souvent le principe de

design universel. Ce principe réfère à un spectre très large d'idées qui vise à la fois à ce que l'environnement physique, les immeubles, les bâtiments, mais aussi les services et les produits que l'on fait soient tous accessibles par le fait même dont ils ont été construits et soient utilisables par chacun : les personnes âgées, les personnes avec handicap ou non et les enfants, les hommes et les femmes. Ce principe de design universel va chercher l'usage équitable de tout le monde, le bien, le service, le bâtiment doit être accessible à tout le monde. Il faut que son utilisation soit flexible, c'est-à-dire que la manière dont cela a été produit puisse s'adresser à tout un nombre de personnes différentes quelle que soit leur capacité ou leur préférence. Le design universel implique aussi une idée d'utilisation simple et intuitive. Le bien ou le service doit être accessible facilement. Le design universel va aussi penser à l'information qui doit être facilement accessible et délivrée sous des formes bien différentes. Il faudra que le service ou le bâtiment produit sous le principe de design universel demande peu d'efforts physiques pour qu'il soit mis en œuvre et qu'on puisse se permettre d'y accéder ou d'en user quel que soit notre âge, notre capacité ou nos préférences. Ce principe de design universel il est vraiment intéressant d'aller le creuser et cela mériterait plusieurs heures de discussion pour s'assurer que lorsqu'on va formuler et écrire un projet, on puisse avoir en tête ces principes que je viens rapidement de vous dresser. On parle aussi souvent de barrière free design. Ce sont des principes assez largement connus dans la communauté qui travaille sur le handicap. Ce sont des idées qui permettent de dire que lorsqu'on construit quelque chose, qu'on prévoit la mise en œuvre d'un service on va le penser en termes d'accès pour tous. Derrière, on peut être sûr que l'utilisation de ce service, de ce besoin ou de ce bâtiment sera possible pour plusieurs personnes.

Je continue sur cette diapositive avec la question du langage. J'ai très, très souvent pu voir lors de la phase de formulation des gens qui ne sont pas bien au courant des questions de handicap peuvent aussi à ce moment-là utiliser un langage qui sera axé sur les déficiences et non pas sur la personne et ce sera une manière, pour moi, je pense, de discrimination puisqu'on va mettre l'accent sur la déficience et la personne, enfin sur les incapacités plutôt que sur les capacités.

Il faut utiliser un langage qui souligne les capacités, éviter les termes négatifs qui vont exagérer la gravité d'un handicap. On va dire : bidule il est collé ou confiné dans son fauteuil roulant. On pourrait plutôt dire qu'il a besoin de son fauteuil roulant pour se déplacer. C'est déjà moins stigmatisant. On doit promouvoir un langage touché ou ayant plutôt que d'utiliser des termes qui vont stigmatiser la personne par sa déficience. C'est important à ce moment-là de ne pas stigmatiser la personne en fonction de la déficience, mais d'utiliser un langage qui va souligner les capacités plutôt. Une liste de contrôle pour un projet inclusif. Plusieurs agences ont développé comme cela des listes de contrôle.

Dans le petit livret, la plupart que je connais sont en anglais; après, il y a l'agence CBM qui a publié une traduction française d'un ouvrage qui s'appelle « All under one roof ». On va avoir des listes de contrôle qui vont amener des éléments à la fois sur le projet en lui-même; est-ce que vous avez bien vérifié qu'il y a bien participation des personnes? Est-ce que vous avez vérifié qu'il y avait bien... on va prendre différents critères pour être sûr d'avoir affecté des ressources nécessaires pour l'accès aux bâtiments ou alors pour la communication et ainsi de suite. On va vérifier dans la budgétisation si des moyens sont prévus pour les personnes vivantes avec un handicap parce qu'effectivement on sait qu'il faudra des moyens en plus pour des personnes. On va vraiment

aller chercher des éléments qui vont nous permettre de dire que dans le budget c'est bien prévu, il y a une traduction de l'inclusivité du projet. On dit souvent qu'on n'a pas le budget pour faire cela, mais on sait – on prévoit un projet, en général, plusieurs études ont montré que les coûts liés à l'accessibilité à l'inclusivité en tout cas physique faisaient varier les projets de deux à 4 p. 100 maximum quand ils étaient prévus dès le départ. Si dès le départ l'UNICEF prévoyait l'accès aux latrines, les coûts seraient moins élevés. Cela va concerner des éléments de vérification du type aller chercher toutes les personnes vivantes avec un handicap, est-ce qu'elles sont incluses dans les actions de sensibilisation, dans les groupes de discussion, dans les actions de promotion, ainsi de suite.

On va ensuite passer à la phase de mise en œuvre. Pour la phase de mise en œuvre, là, il va falloir s'assurer de l'effectivité. Est-ce que les personnes vivantes avec un handicap sont bien représentées dans le projet, est-ce qu'elles étaient là à l'atelier de démarrage? Est-ce qu'il y a eu une bonne identification par les travailleurs communautaires pour permettre que ces personnes participent aux travaux du projet. Est-ce que dans le plan d'action du projet il y a bien des activités qui mentionnent la participation des personnes handicapées ou est-ce qu'elle mentionne au contraire des activités spécifiques aux handicaps et là ce qu'on appelle – vous connaissez certainement la double approche du handicap où par la double approche du handicap on va chercher à la fois à travailler sur des activités spécifiques aux besoins des personnes handicapées et par l'approche inclusive du handicap on va aller chercher à développer, à être sûr que le service ordinaire soit accessible à la personne handicapée et c'est par le biais de ces deux approches qu'on arrive à une société inclusive.

Un autre élément de vérification pendant la phase de mise en

œuvre sera sur les moyens de s'assurer de la participation des personnes handicapées. Est-ce qu'il y a eu des moyens financiers débloqués ou des possibilités pour que le projet prenne en compte la nécessité quand une personne va par exemple, une femme en situation de handicap, faire ses visites de suivi de grossesse en ville, si elle est en situation, par exemple, de malvoyance, peut-être qu'elle aura besoin d'un accompagnateur. – est-ce que les frais de déplacement sont compris pour une ou deux personnes? Ce sont des petits moyens qui vont faire en sorte que la participation aux principales activités est garantie pour les personnes handicapées. Pour s'assurer de cela, il faut s'assurer que le personnel du projet mis en œuvre a été bien sensibilisé aux questions de handicap. Combien de fois on a vu que le personnel même de mise en œuvre du projet était absolument ignare en termes de mise en œuvre, en termes de handicap et du coup rester dans une compréhension très charitable du handicap et non pas dans une compréhension basée sur les droits ou du modèle social du handicap et que cela amène vraiment à des incompréhensions par rapport à la participation des personnes handicapées. On va aussi ici s'assurer que les moyens de diffusion de l'information des activités du projet soient bien faits sous différents moyens. Il est, vous le savez, important de pouvoir varier les modalités d'information aux personnes en fonction du type de déficience. Privilégier une information par texte seulement, il y aura un problème pour les personnes aveugles et du coup il faut aussi un message audio. Il faut favoriser les accès aux services en utilisant plusieurs moyens de communication pour s'assurer que toutes les personnes avec tous les types de handicap puissent être incluses et non pas exclues. Il y a toute une série de questions à se poser par les équipes, mais si tout cela n'a pas été vu pendant la phase de formulation et anticipé, on n'a plus de risque d'être en dans une certaine forme d'exclusion des personnes vivantes avec un handicap



à la mise en œuvre du projet.

La dernière phase sera la phase d'évaluation. Elle est primordiale ou en tout cas elle devrait l'être. Ce sont mes années de développement humanitaire que je suis assez parfois fâchée ou bien déçue de voir que ces phases d'évaluation souvent mise en œuvre sont peu souvent la petite flèche que vous voyez et qui remonte vers programmation, elle est trop rarement menée. On va mener des évaluations mais on ne va pas s'en servir forcément dans la prochaine phase de programmation. Il est pourtant à ce moment-là primordial d'aller recueillir des données dans cette phase d'évaluation qui permettent de s'assurer que les personnes vivantes avec un handicap ont été incluses ou non. Vous savez que la question de l'accès, des données, c'est un point crucial qui l'est depuis plusieurs années mais encore plus soulevé récemment. Je parle des questions de Washington Groupes mais il y a aussi d'autres éléments qui permettent de souligner cette importance-là. La désagrégation peut parfois être très difficile parce que la définition du handicap varie énormément selon les pays, selon les cultures et du coup, on se demande comment faire pour collecter des données qui soient compréhensibles par tous et utilisables par tous sur les questions du handicap? C'est le que les Washington Groupes ont été montés il y a déjà plusieurs décennies puisque l'idée était de se dire qu'on veut avoir une donnée qui puisse être lisible dans différents contextes et par tout le monde, donc passer outre la difficulté dont je parlais sur les différences de définitions ou de culture sur l'entendement du handicap et on veut aussi éviter la discriminatoire associée aux questions du handicap dans toutes nos cultures et où très souvent les personnes handicapées hésitent à s'identifier en tant que personne handicapée par peur de stigmatisation et de discrimination associée. Des fois, ce n'est pas apparent et donc on n'est pas dans un processus de déclaration. Les gens de Washington Groupes ont développé un

ensemble de question qui n'inclut pas le mot « handicap » et qui permettent vraiment à ce qu'on puisse passer outre la stigmatisation qui puisse apparaître. L'objectif de ce webinaire n'est pas sur le Washington Groupes, mais je vous invite à faire quelques recherches là-dessus puisque les questions elles vont tourner autour de savoir si on est en capacité de ou en incapacité de faire quelque chose. C'est le questionnaire court de Washington groupe qui peut être utilisé pour des recensements au niveau national mais aussi pour l'évaluation dans la gestion de projet et cela va poser des questions qui permettent de relever ou non l'existence d'une incapacité. Par exemple, avez-vous des difficultés à voire même si vous portez des lunettes, des difficultés à entendre même avec un appareil auditif ou à monter des marches ou à vous concentrer ou vous souvenir. On touche à tout ce qui touche aux déficiences intellectuelles et très souvent – récemment, j'étais au Nigeria sur l'évaluation de la situation des personnes avec des déficiences cognitives et cette question toute bête : avez-vous des difficultés à vous souvenir ou à vous concentrer peut identifier une incapacité. Les réponses permises à ces questions vont de : non, aucune difficulté à j'en suis incapable. On va avoir comme cela toute la gamme qui va être vue d'incapacité totale à capacité complète. Du coup, cela permet vraiment, pendant la phase d'évaluation, de se faire une idée comme cela sur l'accès du projet aux personnes vivantes avec un handicap. Les Washington Groupes questions sont quelque chose à creuser pour nous permettre d'avoir accès aux données qui valident un petit peu nos approches par rapport à l'inclusion de la personne vivante avec un handicap. Je ne vais pas en parler maintenant parce que je suis déjà à 45 minutes de présentation et je veux arriver aux questions. Un exemple sur Haïti a été fait et qui était assez intéressant.

En conclusion, je voudrais rassembler plusieurs choses que j'ai

pu vous dire au cours de ce temps.

Les trois éléments vraiment fondamentaux et qu'on retrouve dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées, on est sur une approche basée sur les droits et il faut être porteur de cela dans le développement des projets humanitaires et de développement, ce sont les trois éléments fondamentaux de l'inclusion : avoir des données et avoir des systèmes d'information, de gestion de l'information qui soient inclusifs. Et le lien avec les questions du Washington groupe et la capacité de former les acteurs humanitaires à l'inclusion c'est très important.

La deuxième chose, on en a parlé, c'est adresser toutes les barrières, les barrières liées aux perceptions de la personne vivante avec un handicap souvent avec des attitudes négatives, des discriminations mais aussi sur des attitudes de surprotection et aussi de non autodétermination de la personne par un souhait de protection de la famille ou des proches. Il y a aussi les barrières environnementales, cela inclut les barrières physiques mais aussi l'accès à l'information. On en a parlé aussi. Et le dernier type de barrière est la barrière institutionnelle et c'est la barrière sur laquelle on travaille plus au niveau macro pour travailler les politiques, les lois, les procédures et c'est ce qui fait qu'on a encore beaucoup de ségrégations dans beaucoup de domaines de notre vie : l'éducation, l'accès aux services, la santé. Et comment on fait tomber toutes ces ségrégations par l'avènement de nouvelles lois en lien avec les principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées qui a quand même été signée par un très grand nombre de pays à ce jour. La gestion de cycle de projet s'inscrit vraiment dans ces trois éléments fondamentaux de l'inclusion.

Pour finir, tous ces projets, tout ce qu'on s'est dit là, c'est vraiment en lien avec une approche de promotion de la Convention

relative aux droits des personnes handicapées et avec les nouvelles normes – je ne sais pas si vous connaissez – je le mettrai dans le livret, une petite image de cet ouvrage qui vient d'être terminé par un certain nombre d'organisations de développement et humanitaires et de bailleur internationaux qui sont les normes d'inclusion humanitaire pour les personnes âgées et les personnes handicapées. C'est vraiment un guide qui permet de réfléchir à chaque fois sur la manière de rendre inclusives ces actions et ces moments du cycle de projet quel que soit le secteur d'intervention puisqu'on va parler comme la convention nous parle dans ses différents articles des différents secteurs de la vie, avec un article 24, l'article sur la justice, l'article 13 et les normes humanitaires reprennent tous les secteurs des Nations Unies. Voilà, j'ai été bien plus longue que ce que je pensais, j'espère que vous ne vous n'êtes pas endormie. Je suis complètement prête à garder le contact avec vous et n'hésitez pas maintenant à revenir sur les éléments que j'ai pu vous donner au cours de cette trop longue présentation. À vous.

>> : Merci. Maintenant, nous pouvons commencer avec des questions. Je suis sûre que vous avez beaucoup de questions pour Anne-Sophie Trujillo Gauchez mais vous pouvez lui écrire pour approfondir. Vous pouvez écrire des questions dans la boîte de dialogue et lever la main. Je vous invite à prendre la parole pour partager vos idées en la matière. Je vous conseille aussi de regarder la boîte de dialogue parce que vous trouverez aussi des liens pour notre site Web mais aussi pour les Washington Groupes pour les statistiques, le groupe dont Anne-Sophie Trujillo Gauchez était en train de parler. On va commencer avec la première question. Voilà. La première question, nous allons la lire.

>> **Anne-Sophie Trujillo Gauchez** : Il est demandé si déjà un pour travail de ce genre a été fait par une instance et est-ce qu'on peut les identifier et consulter leur travail pour éviter

toute duplication?

Du coup, si c'est possible de préciser quel type de travail, le travail de programmation inclusif? Si c'est cela, effectivement, enfin, je – je ne sais pas s'il y a vraiment un type de projet, enfin le meilleur exemple qui a été fait pour un travail inclusif de programmation de projet. Après, heureusement, il y a quand même beaucoup d'organisations qui ont aujourd'hui développé des politiques inclusive au sein de leurs travaux et qui développent des activités, des projets en faisant bien attention à la dimension du genre et du handicap. Je citerai – vraiment, aujourd'hui, il y a des projets dans beaucoup de pays. Je travaille régulièrement en Afrique, alors j'ai plus d'exemple là comme en Éthiopie, au Nigeria, au Sénégal par des agences générales comme Save the Children ou bien des agences spécialisées qui travaillent spécialement avec des personnes vivantes avec un handicap qui ont des approches inclusives déjà. Il y a déjà quand même beaucoup d'activités qui sont menées en prenant compte les personnes vivant avec un handicap. On en revient à ce qu'on disait tout à l'heure sur la participation, c'est-à-dire que pour beaucoup de ces agences, beaucoup de ces travaux, c'est au moment de la collecte de données initiale qu'il y a un travail qui est fait pour se mettre en lien avec les associations de personnes handicapé pour être sûr qu'il y a des groupes de discussion qui se mènent avec des personnes vivantes avec un handicap. Je ne peux pas citer un projet de A à Z fait de manière inclusive, mais je peux dire que beaucoup d'organisations font en sorte de pouvoir inclure les associations de personnes handicapées et les personnes handicapées à différents moments du cycle de projet.

>> : Merci. Nous avons aussi une autre question.

>> **Anne-Sophie Trujillo Gauchez** : Dans la participation, faut-il prendre les personnes vivantes avec un handicap d'un côté ou les inclure dans l'ensemble des parties prenantes? Je veux bien

comprendre la méthodologie.

Alors, cela va – la réponse, elle n'est pas... cela dépend, je vais vous répondre. C'est une question – j'essaie de retrouver cela sur la participation. Cela va dépendre de l'objet de votre projet. Je pense par exemple à un projet par exemple d'accès à l'eau. Sur un sujet qui n'est pas forcément compliqué, vous comprenez qu'il n'est pas sensible au niveau – de son contenu. On parle d'accès à l'eau. Ce n'est pas des questions interpersonnelles. Je ne vois pas tellement l'intérêt d'avoir des groupes de discussion séparés sauf si encore une fois si le contexte culturel fait que la parole, par exemple des femmes, mais là on sort de la question du handicap mais on est plus dans la question de genre qui explique que faire un côté des interviews avec que les femmes en situation de handicap et les femmes non handicapées et à côté des groupes pour les hommes. C'est plus le contexte qui va faire qu'on ait un déploiement j'allais dire général ou spécialisé. Je ne sais pas si j'ai suffisamment répondu à votre question?

>> : Merci. Nous avons aussi une autre question. Je vous donne la parole.

>> : (inaudible)

>> : Désolé, nous avons un peu de problèmes. Je vous invite à écrire la question. Probablement que c'est mieux pour des raisons de connexion. On va continuer avec une autre question. Voilà.

>> **Anne-Sophie Trujillo Gauchez** : Existe-t-il une méthode de recherche spécifique privilégiée pour la phase d'identification?

Non, il n'y en a pas vraiment une. Là encore, sur le côté de la phase d'identification, l'important va être d'aller chercher dans les données qui existent. Il va y avoir plusieurs activités clés à faire; par exemple, aller chercher dans tous les systèmes qui peuvent exister dans le pays, des sources potentielles d'information sur la situation des personnes handicapées. Il faut

aller voir auprès des ministères, auprès des bases de données qui peuvent exister auprès des associations des personnes handicapées. Parfois, dans le recensement national ou alors dans un recensement régional, il peut y avoir eu des questions de Washington Groupes et il y a des questions qui vont permettre de dire que dans tel type de localité il y a tel pourcentage de personne handicapée et je vais prendre en compte les personnes vivantes avec un handicap. On va aussi aller chercher s'il n'y a pas des consultations qui ont été faites régulièrement, si dans les écoles il n'y a pas des registres avec l'enregistrement des personnes vivantes avec un handicap qui vont nous permettre d'identifier un petit peu mieux. Là aussi, c'est important d'aller, de faire en sorte qu'on fait attention à ce qu'on ait entraîné, formé nos agents de collecte de données qui vont faire cette identification aux questions du handicap. Il est arrivé souvent, j'ai plusieurs exemples de projets où on avait l'organisation avait tenté de faire une identification inclusive. Maintenant, comme leurs agents de recensement ou de questionnaire n'avaient pas été formés aux questions de handicap, on arrivait de but en blanc à des questions tellement rebutantes pour les personnes qu'on avait aucune donnée positive pour le handicap et on arrivait à un résultat de 2 p. 100 de la population en situation de handicap alors qu'on sait qu'on est plutôt autour de 10 p. 100. Donc faire une enquête n'avait pas été utile et lors de l'analyse, on a vu que la manière dont la question a été posée n'amenait pas des résultats positifs. Dans le processus de collecte de données, il faut vraiment penser à ce qu'on ait formé les personnes responsables de la collecte de données et de l'identification à communiquer avec les personnes handicapées et à comprendre ce qu'est le handicap et à pouvoir être en possibilité aussi d'aller, d'obtenir une parole libérée des personnes vivantes avec un handicap. La deuxième action spécifique pour répondre à votre question pour les démarches à

privilégier, Jude, on conseille toujours d'impliquer des personnes vivantes avec un handicap ou des personnes âgées dans le processus d'identification. Ce sont des choses qui ont été vues aussi; on a beaucoup parlé de genre dans les années 90 et 2000, tant qu'il n'y a pas eu de femme représentées dans les équipes, les questions relatives aux ont été difficiles. On retrouve des principes généraux de participation qu'on a vu dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Cela s'applique à tout et il veut vraiment dire que si vous faite en sorte que dans vos équipes de collecte d'information enfin d'identification il y a quelques personnes vivantes avec un handicap vous êtes à peu près sûr que vos équipes entières seront bien formées et qu'il y aura des résultats bien plus positifs à votre identification. J'espère, Jude, que j'ai répondu à votre question. N'hésitez pas à m'écrire.

>> : Merci. Nous avons une autre question.

>> **Anne-Sophie Trujillo Gauchez** : Je travaille dans un projet d'éducation, au niveau élémentaire. Pour permettre la participation des étudiants déficients visuels, on a développé des outils en braille et développé des méthodes.

C'est parfait. On voit que l'adaptation va permettre la participation de tout le monde. Un autre exemple me vient en tête lorsque je vous lis, se mettre la structuration de la salle de classe. La manière, si l'enseignant était formé aux questions du handicap et faisait attention à son public et favorisait le placement d'enfants en situation de handicap en fonction de leur déficience, le placement, je veux dire par exemple un enfant qui a des difficultés auditives, si on le met bien en face du professeur, bien devant et qu'il y a une possibilité de lecture sur les lèvres, cela va favoriser, si l'enfant avec une déficience visuel on facilite son emplacement, cela facilite la participation. Bravo pour cela et c'est ce qui permet d'arriver à des solutions qui permettent l'inclusion au sein de services



ordinaire et non pas au sein de services spécialisé.

>> : Merci. Nous avons encore une question.

>> **Anne-Sophie Trujillo Gauchez** : Quelles sont les principal clé du développement inclusif des personnes handicapées et comment faire changer la mentalité des personnes qui pense que des produits fabriqués par des personnes handicapées sont lignées à leurs produits? Il faudrait repréciser la deuxième partie de la question, je ne la comprends pas. Sur les principal clé du développement inclusif des personnes handicapées; d'expérience, cela va être la participation. Pour moi, la participation encore une fois à partir du moment où on a un certain nombre de personnes vivantes avec un handicap qui travaillent au sein des agences qui développent, qui sont responsable du cycle de projet, on va avoir une prise en compte de leurs besoins plus importante. Pour faire changer les mentalités des gens – alors – comment faire changer la mentalité des gens qui pense que les produits fabriqués par les personnes handicapées sont lignées à leurs produits – je ne comprends pas cette partie de la question. On est sensibilisé à la question du handicap et du coup c'est la sensibilisation, c'est la capacité à pouvoir porter un autre regard. Ce changement de paradigme fait dans les textes et dans la loi, il faut vraiment qu'on le porte dans des actions de tous les jours. Dans cette action de tous les jours, c'est notamment favoriser la participation et en favorisant l'emploi des personnes vivantes avec un handicap dans les programmes de développement pour que cet article 32 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées puisse aussi se réaliser. Vous savez, ce n'est pas secret. Quand on parle – je reviens à cet exemple du genre, mais quand on voit en politique que certains gouvernements ne sont toujours pas ouverts aux femmes, on comprend que la question des femmes ne soit pas bien adressée. Il y a quand même une nécessité d'avoir les personnes concernées au sein des instances où les

décisions se prennent. C'est à nous de travailler à ce développement. Si je n'ai pas répondu à la question, vous pourrez entrer en contact avec moi par écrit et par courriel.

>> : Nous avons encore dix minutes pour des questions. Je propose la question de Vincent. Est-ce que tu peux lire la question?

>> **Anne-Sophie Trujillo Gauchez** : Quelle stratégie de plaidoyer pour une intégration des personnes handicapées dans la mise en œuvre des projets de développement?

– pour moi, là-dessus, la stratégie de plaidoyer va vraiment être sur la mise en perspective de la responsabilité des acteurs du développement et des États parties à favoriser l'embauche, la participation active des personnes handicapées. Dans ces éléments. Il faut vraiment faire basculer la charge dans nos plaidoyers sur la responsabilité des États et la responsabilité des acteurs. La plupart des agences de développement ont aujourd'hui des textes, des politiques, des engagements institutionnels en faveur de l'inclusion, inclusion au genre et inclusion au handicap. Dans nos travaux de plaidoyer, il faut leur renvoyer ces documents en leur disant : aux actes. Vous avez pris l'engagement de telle politique, vous dites cela et on les cite et on tourne notre plaidoyer vers eux, on leur renvoie leur politique en face, en leur disant qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas et il faut des actions de vérification de la réalité; il faut être en capacité sur un territoire, sur un sujet, sur un secteur, dans un territoire, de pouvoir dire, je ne sais pas moi, à programme alimentaire mondial, vos distributions ne sont pas accessibles aux personnes vivantes avec un handicap. Vous n'avez pas prévu de système de distribution alimentaire qui permet aux personnes handicapées d'accéder aux distributions. On a vérifié dans tel et tel endroit. Alors que vous avez une politique inclusive remarquable, vous le dites dans vos textes, donc aujourd'hui, on

vous demande des actes. Et faire ce plaidoyer en s'appuyant sur des petites recherches qu'on a pu faire sur tel ou tel sujet et utiliser les politiques existantes. Parce que presque tous les organismes aujourd'hui ont des politiques inclusives. À nous d'aller chercher sur la base de preuves sur le terrain que cela ne se fait pas et du coup de leur renvoyer ce plaidoyer en disant : vous n'êtes pas dans la réalité par rapport à vos textes. Si on fait savoir cela à la presse, aux acteurs décisionnels qu'on aura visé en ayant cherché les personnes influentes sur votre territoire, on peut faire changer les choses puisque ces organisations n'aiment pas être prises en défaut. Que ce soit les organisations de développement humanitaire, d'urgence humanitaire ou les États parties, les mettre en face de leurs contradictions entre le texte et la réalité cela change. Et le faire en utilisant des moyens, alors c'est plus une stratégie, mais des moyens de plaidoyer qui utilisent aujourd'hui les moyens des médias sociaux, virtuels ou physique en faisant des rassemblements réguliers, des rendez-vous avec les politiques, les personnes qui prennent les décisions au sein des organisations, cela apporte des changements. J'espère, Vincent, que cela répond à votre question.

>> : Merci. J'ai encore des questions intéressantes, mais nous avons seulement deux minutes, maximum trois minutes pour une question de Alain.

>> **Anne-Sophie Trujillo Gauchez** : Si nous ne devons pas parler directement du handicap des personnes, comment faire pour prendre en compte correctement les handicaps? Il est vrai que les projets que nous réalisons vont à l'endroit des personnes handicapées et celle qui ne sont pas handicapées. Comment faire à l'étape de l'identification pour ne pas frustrer ces personnes?

- beaucoup de la matière des Washington Groupes sont en anglais, mais je vais la rediffuser via la boîte de dialogue. On rajoutera tout cela là-dessus. Je vais essayer de traduire et de trouver de

la documentation en français. Mais du coup, les questions, la question sur le handicap – sur les questions Washington Groupes ont été extrêmement réfléchies et cela a permis de ne pas stigmatiser les personnes. On s'est aperçu dans beaucoup de cas que dans les enquêtes que l'on faisait, que si on posait la question de but en blanc sur le handicap, on ratait un certain nombre d'identifications. J'ai vu l'exemple récemment au nord Nigeria dans la phase d'urgence où l'UNICEF a essayé d'identifier des personnes vivantes avec un handicap dans les communautés pour voir comment déployer l'accès à l'éducation inclusive. On a eu très peu – il y a eu deux ou 3 p. 100 de personnes handicapées identifiées. C'est en deçà de la réalité et on s'est aperçu que les questions ont été mal posées par les enquêteurs. Il est important d'essayer de ne pas stigmatiser. Quand je dis : avez-vous des difficultés à communiquer pour comprendre ou être compris? Vous vous adressez à tout le monde et non pas aux gens qui ont déficience visible. Si vous répondez oui, j'ai quelques difficultés ou alors, j'ai beaucoup de difficulté, du coup on va considérer que vous êtes en situation de handicap ou que j'en suis incapable et vous ne pouvez pas le faire. Alors que si vous avez : j'ai quelques difficultés, mais on arrive – sur les six questions du Washington Groupes, vous ne répondez que j'ai quelques difficultés sur deux ou trois activités, on ne considère pas que vous êtes en situation de handicap, on pense à ce moment-là que vous avez des stratégies de contournement pour accéder aux services. C'est super important d'aller chercher dans la phase d'identification à inclure ces questions à l'entière population interviewée et non pas forcément à aller chercher les membres seulement du BPO. Si on a une approche inclusive et qu'on ne va pas frustrer personne en demandant à tout le monde s'ils ont de la difficulté à monter des marches. Vous allez certainement avoir des personnes âgées mais aussi des personnes à mobilité

réduite. Vous aurez la possibilité d'identifier plus de personnes. Si vous pouvez, je vous incite si vous pouvez suivre en anglais, je vais mettre un certain nombre de témoignages qui peuvent exister et je poursuivre ma recherche en français.

>> : Malheureusement, nous avons écoulé le temps. Nous avons encore plein de questions. Désolée, mais vraiment nous n'avons plus de temps. Je vous invite à écrire à nous, à l'équipe de Comblér l'Écart mais aussi à Anne-Sophie Trujillo Gauchez comme elle l'a dit précédemment. Nous arrivons à la fin de la session du Webinaire Bridging the Gap II / Comblér l'Écart II (BtG-II). Je vous remercie, Anne-Sophie Trujillo Gauchez, pour votre participation et avoir dédié votre temps aujourd'hui pour nous et avec nous. Je voudrais également dire merci à tous les participants et vraiment j'espère sincèrement que la session d'aujourd'hui vous a donné quelque chose et que vous avez appris quelque chose de nouveau et que cela a clarifié quelques doutes pour ce sujet très important, pour nous qui travaillons dans la gestion des projets.

Quelques dernières informations. Le site de formation du webinaire délivre un certificat de participation qu'à ceux qui assisteront à 100 p. 100 des webinaire et c'est neuf webinaire sur 12 et il y a aussi le sondage pour cette session et aussi dans le courriel de suivi, vous avez la vidéo de cette session avec tout le matériel d'apprentissage. La prochaine session aura lieu la deuxième semaine de décembre et il s'agit de la communication inclusive et accessible, un autre argument très important. Je vous rappelle que pour ceux qui ont manqué les sessions précédentes, vous pouvez trouver tous les vidéos des webinaire sur notre site Web et sur notre page Facebook et You Tube et vous trouvez tous les liens dans la boîte de dialogue ici. Merci, et bonne journée à tout le monde. À la prochaine. Merci Anne-Sophie.

>> **Anne-Sophie Trujillo Gauchez** : Au revoir.

(Fin du webinaire.)

\*\*\*

Ce texte, document ou fichier est basé sur la transcription en direct. La communication en temps réel (CART), le sous titrage et/ou la transcription en direct sont fournis afin de faciliter l'accès à la communication et peuvent ne pas être un compte rendu complet des débats. Ce texte, document ou fichier ne doit pas être distribué ou utilisé d'une manière qui pourrait enfreindre la loi sur les droits d'auteur.